



2

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SECRETARIAT D'ÉTAT
AUPRÈS DU PREMIER MINISTRE
CHARGÉ DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

17 JUIL. 1987

**DIRECTION DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

PARIS, 1e

DEPARTEMENT DES ACTIVITES
INTERMINISTERIELLES

**LE SECRETAIRE D'ETAT AUPRES
DU PREMIER MINISTRE CHARGE
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

INSERTION SOCIALE ET
PROFESSIONNELLE

A

REF. DJVA4/BS/AG/MB/

**MESSIEURS LES PREFETS, COMMISSAIRES
DE LA REPUBLIQUE DE REGION**

Dossier suivi par :
M. SACHS et Mme GUFFLET
Postes : 22.76 23.89
M. LE PORT
Poste : 25.03

(Directions Régionales
de la Jeunesse et des Sports)
(pour attribution)

DASE-SD.ESE

**MADAME ET MESSIEURS LES PREFETS,
COMMISSAIRES DE LA REPUBLIQUE
DE DEPARTEMENT**

INSTRUCTION. 87.111.JS.

(Directions Départementales
de la Jeunesse et des Sports)
(pour attribution)

OBJET. : PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LES TOXICOMANIES

- Fonction des personnes-ressource du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports
- Stages de sensibilisation
- Aide aux actions locales

P.J. : 3

Conformément au titre III de l'instruction 87-59 JS du 14 avril 1987 relative à la participation du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports au programme national de lutte contre les toxicomanies, quatre stages de 10 jours, organisés en avril et en mai à l'INEP de Marly-le-Roi et au CREP de Chatenay Malabry, ont été suivis par les cadres pédagogiques appelés à exercer, au plan départemental, la fonction de personne-ressource (cf. bilan joint).

Par ailleurs, un regroupement de cadres pédagogiques régionaux (un par région) s'est tenu à l'INEP fin mai, afin de faciliter l'organisation des stages de sensibilisation (cf. bilan joint).

.../...

FONCTION DE LA PERSONNE-RESSOURCE

A l'issue de ces actions de formation et après consultation des participants, il apparaît opportun de préciser le rôle sur le terrain des agents ainsi formés.

- L'action de la personne-ressource s'inscrit dans la mission de prévention primaire du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports. Cette mission inclut la prévention des toxicomanies. C'est la raison pour laquelle il est apparu nécessaire que dans chaque direction départementale, un cadre pédagogique, formé à cet effet, soit particulièrement attentif à cette question.

- La personne-ressource favorise l'implication de ses collègues dans la prévention des toxicomanies et les associe aux actions mises en oeuvre.

- La fonction de personne-ressource ne doit pas empêcher l'exercice des autres activités de service. Ayant une fonction d'intermédiaire, de relais, un rôle d'incitation, d'organisation et de coordination, la personne-ressource n'est pas elle-même "spécialiste" en toxicomanie.

Elle connaît les institutions et les personnes qui se consacrent à la prévention et au traitement des toxicomanies dans le département ; elle contribue à les faire connaître du public ; elle oriente vers elles toute personne ayant besoin d'une information ou d'une aide spécialisées.

- La personne-ressource peut organiser des actions d'information et de formation propres à développer la prévention des toxicomanies. Les contenus de ces actions sont confiés à des intervenants spécialisés.

Ces actions s'adressent aux cadres des associations de jeunesse et d'éducation populaire, aux travailleurs sociaux, aux élus locaux, aux personnels des institutions et des administrations intéressées.

En fonction des besoins locaux, la personne-ressource dispose de moyens documentaires et d'outils pédagogiques dans le domaine des toxicomanies. Elle en organise l'utilisation.

- La personne-ressource peut offrir sa participation aux actions locales de prévention des toxicomanies, en liaison étroite avec les partenaires concernés : associations, centres d'information jeunesse, municipalités, corps médical, établissements scolaires, comités départementaux de lutte contre les toxicomanies, etc.

STAGES DE SENSIBILISATION

=====

A l'initiative du Directeur Régional Jeunesse et Sports et dans le cadre de ses missions générales concernant la formation continue des personnels, les personnes-ressource d'une même région sont étroitement associées à la conception et à l'organisation des stages de sensibilisation destinés aux cadres pédagogiques du SEJS, prévus dans le titre III de l'instruction 87-59 JS. Ces stages sont ouverts aux cadres sportifs intéressés.

En conséquence, toute facilité doit être accordée aux personnes-ressource pour la mise en oeuvre de ces stages, dont la coordination est assurée, dans chaque Direction Régionale, par le cadre qui a participé au regroupement du mois de mai à l'INEP.

Les propositions concernant les stages (programme et budget) doivent être adressées à la Direction de la Jeunesse et de la Vie Associative dans les délais les plus brefs.

Les stages de sensibilisation seront ouverts aux Centres d'Information Jeunesse à raison d'un représentant par centre.

AIDE AUX PROJETS LOCAUX

=====

Pour 1987, la Direction de la Jeunesse et de la Vie Associative dispose d'une enveloppe pour aider des projets locaux (titre VII de l'instruction 87-59 JS). Cette enveloppe est trop peu importante pour être utilement déconcentrée dans chaque département.

C'est la raison pour laquelle il vous est demandé d'adresser à l'Administration Centrale, avant le 31 juillet 1987, les projets qu'il vous paraît opportun de soutenir. Les projets seront examinés durant le mois d'août et feront l'objet d'une déconcentration fin septembre.

Dans la mesure où le permettront les fonds qui seront attribués en 1988 au Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports par la Mission interministérielle de lutte contre la toxicomanie, la priorité sera donnée l'année prochaine au soutien de la mission des personnes-ressource et des actions locales de prévention.

En raison de l'importance que le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports attache à la prévention des toxicomanies, je vous demande de bien vouloir favoriser la mission des personnes-ressource, notamment par la prise en compte du temps nécessaire à son exercice et des nécessités de circulation hors du département qu'elle peut impliquer, par exemple à l'occasion de regroupements de personnes-ressource d'une même région ou de régions voisines.

Pour le Secrétaire d'Etat
En par délégalion
Le Directeur de la Jeunesse
et de la Vie Associative
Georges VANDERBEEK

**DIRECTION DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

LUTTE CONTRE LES TOXICOMANIES

**BILAN DES STAGES DE FORMATION
DES PERSONNES-RESSOURCE**

(Avril - Mai 1987)

Conformément au programme fixé par l'instruction du 14 avril 1987 (Instruction 87-59 JS), quatre stages ont permis, au mois d'avril et au mois de mai 1987, de former les "personnes-ressource" qui, à raison d'une par département, participeront, au titre de cadre pédagogique du Secrétariat d'Etat de la Jeunesse et des Sports, à la prévention des toxicomanies.

Ces stages ont eu lieu à l'INEP de Marly-le-Roi et au CREP de Chatenay-Malabry du 30 mars au 10 avril et du 11 mai au 21 mai 1987. Quatre-vingt six Directions Départementales y étaient représentées (sur quatre-vingt seize).

Placés sous la responsabilité de Bertrand SACHS, d'Anne GUFFLET et d'Elie LE PORT (Direction de la Jeunesse et de la Vie Associative), les stages ont été encadrés avec le précieux concours de Catherine AUDIC (Direction Régionale du Languedoc-Roussillon), d'Etienne MONTANANT-GARCIA (Direction Départementale de la Haute-Garonne), de Henri PORTE (Direction Départementale des Bouches du Rhône) et de Chantal VERREY (Direction Régionale du Midi-Pyrénées).

Le choix, par chaque Directeur Départemental, du cadre pédagogique appelé à exercer la fonction de personne-ressource et donc à suivre le stage de formation de 10 jours, s'est effectué dans des conditions variables d'un département à l'autre.

La participation au stage était donc plus ou moins "volontaire" selon les cas et certains ont clairement déploré cette situation.

Progressivement, les "désignés volontaires" ont, pour la plupart, participé avec intérêt au stage.

Les intervenants et les animateurs ont apprécié l'esprit coopératif des stagiaires et la qualité de leur attention.

Au cours du stage, les thèmes suivants ont été abordés successivement :

1ère semaine	Drogue et société Les problèmes de l'adolescence, le sens de la transgression Usages et usagers de produits toxiques Drogue et prison Tabac, alcool, médicaments
2ème semaine	Institutions : les écoles et les chapelles Les toxicomanies et la loi Le trafic des stupéfiants Les actions locales de prévention et d'information Média et toxicomanie

Monsieur Christian BERGELIN, accompagné notamment de Monsieur G. FOUGIER, président de la Mission interministérielle de lutte contre la toxicomanie, s'est rendu à l'INEP pour rencontrer les participants du stage d'avril.

Dans chaque stage, plusieurs séances ont été consacrées aux actions toxicomanies du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports et à la définition du profil de la personne-ressource. Madame C. METTEY, Chargée de mission au cabinet du ministre et Monsieur VANDERCHMITT, Directeur de la Jeunesse et de la Vie Associative, ont participé à l'une ou l'autre de ces séances.

Une séance a été consacrée à une méthode participative d'approche du phénomène drogue (le "photocodage" - Serge CANNASSE - D. MARRAND - D. CHRISTIAN). Considérée comme intéressante par la plupart des stagiaires, cette approche a néanmoins pâti d'une programmation en soirée, peu compatible avec le temps et l'attention qu'elle implique.

Les stagiaires ont eu la possibilité de visionner "à la carte" une dizaine de vidéogrammes consacrés aux toxicomanies, loués à l'association "Vidéotox".

D'une façon générale, les stagiaires ont apprécié l'intérêt du programme et la qualité des intervenants. Toutefois, la durée de 10 jours, retenue pour les stages d'avril (deux semaines consécutives) est apparue trop longue aux participants. Certaines interventions d'une journée ont été considérées comme trop lourdes, a fortiori à mesure que le stage avançait.

De nombreux stagiaires ont mis en cause la forme à leurs yeux trop "académique" du stage, estimant qu'une succession d'intervenants ne favorisait pas une participation suffisamment active de leur part. Pour éviter cet écueil, des visites "sur le terrain" auraient été bienvenues.

Le choix de faire intervenir dans le stage des représentants de diverses institutions a été apprécié par les participants. Certains ont toutefois estimé que les médecins étaient trop nombreux parmi les intervenants.

Il a été remarqué qu'une place insuffisante avait été donnée à l'alcool, au tabac, ainsi qu'au problème du dopage. Une collaboration plus étroite avec la Direction des Sports aurait été souhaitable.

Les effets de répétition, inévitables au cours d'un stage de 10 jours sur les toxicomanies, ont été diversement appréciés : certains stagiaires les ont trouvés pesants, d'autres y ont vu l'occasion de vérifier au fil des jours leur progression personnelle et de prendre la mesure des points forts, des convergences, constatant d'ailleurs qu'il y avait apparemment peu de divergences sur le fonds dans les approches et les pratiques exposées.

Compte-tenu de l'expérience des deux stages du mois d'avril, les stages du mois de mai ont été écourtés d'une journée et les horaires quotidiens ont été allégés.

Davantage de temps a été consacré aux échanges entre les stagiaires.

En conclusion, les stagiaires dans leur ensemble ont tenu à souligner les points suivants :

- par leur fonction habituelle au sein des services du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, ils se situent d'emblée dans le cadre d'une prévention primaire. Une formation à la prévention des toxicomanies ne peut que renforcer ce rôle.
- ils affirment la nécessité de prolongements, notamment sous forme de regroupements régionaux et inter-régionaux de personnes-ressource.

De tels regroupements devraient permettre des échanges sur les expériences locales mises en oeuvre ou soutenues et des compléments de formation sur les outils, les méthodes de nature à favoriser la prévention des toxicomanies.

LUTTE CONTRE LES TOXICOMANIES
BILAN DU REGROUPEMENT
DES CADRES PEDAGOGIQUES REGIONAUX
(MAI 1987)

Conformément au titre III de l'instruction 87-59 JS du 14 avril 1987, un regroupement de cadres pédagogiques régionaux (un par région) s'est tenu à l'INEP de Marly-le-Roi les 25, 26 et 27 mai 1987.

Placé sous la responsabilité de Bertrand SACHS (Direction de la Jeunesse et de la Vie Associative), ce regroupement avait pour objet principal de préciser le rôle des Directions Régionales et celui des Directions Départementales dans la mise en oeuvre des stages de sensibilisation des cadres du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports aux toxicomanies. Vingt-deux Directions Régionales y étaient représentées (sur vingt-quatre).

La première moitié du regroupement a été consacrée à une approche synthétique des toxicomanies à travers les deux thèmes suivants :

- **Drogue et société**
- **Usages et usagers de produits toxiques**

Une séance a été consacrée à l'expérimentation d'une approche participative du phénomène drogue, le "photocodage", mise au point par Serge CANNASSE, D. MARAND et D. CHRISTIAN.

Les participants se sont montrés très attentifs au programme proposé et les intervenants ont apprécié leurs marques d'intérêt.

La deuxième partie du regroupement a été consacrée à une présentation détaillée des actions toxicomanies du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports et à un échange sur les modalités de la mise en oeuvre des stages de sensibilisation.

Monsieur Georges VANDERCHMITT, Directeur de la Jeunesse et de la Vie Associative, a participé à la séance de clôture du regroupement.

Les participants ont été invités à se mettre en contact avec les personnes-ressource des départements de leurs régions respectives afin de préparer ensemble les stages de sensibilisation.

LUTTE CONTRE LES TOXICOMANIES

Grille indicative pour un stage de sensibilisation

	1° JOURNEE	2° JOURNEE	3° JOURNEE	4° JOURNEE
MATIN -----	<p>ACCUEIL</p> <p>PRESENTATION GENERALE (Stages et Stagiaires)</p>	<p>ADOLESCENCE ET TOXICOMANIES*</p> <ul style="list-style-type: none"> - conduites à risque - fragilité - passages à l'acte - transgressions - le corps du toxicomane 	<p>LES TOXICOMANIES ET LA LOI*</p> <ul style="list-style-type: none"> - textes législatifs - trafic des stupéfiants - répression - détention, sortie 	<p>ACTIONS CONCERTÉES ET STRATÉGIES LOCALES DE PREVENTION</p> <ul style="list-style-type: none"> - réseaux - institutions - centres d'accueil et d'information - média
APRES-MIDI -----	<p>DROGUE ET SOCIÉTÉ*</p> <ul style="list-style-type: none"> - Circulation et utilisation des toxiques : approche historique et sociologique 	<p>LES PRODUITS TOXIQUES*</p> <ul style="list-style-type: none"> - drogue - alcool - tabac - médicaments... (nature, effets, degrés dans la consommation, corrélations, statistiques de l'INSERM...) - dopage - Toxicomanies et Sida 	<p>AIDES AUX USAGERS DE PRODUITS TOXIQUES*</p> <ul style="list-style-type: none"> - traitements - thérapies - réinsertion (les écoles et les chapelles) 	<p>LES ACTIONS DU S.E.J.S.</p> <ul style="list-style-type: none"> - prévention générale et spécifique - définition des rôles possibles - propositions 1988

+ VISIONNAGE DE CASSETTES VIDEO